

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.
DU 28 MARS 2022**

03-2022 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Nombre de conseillers en exercice	13
De présents	10
De votants	12

L'an deux mille vingt deux, le 28 mars à 18 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Président.

Présents : Ms. : Jean-Pierre JOURDAIN - Olivier SUSINI — Georges LAJARA
Mmes : Danièle SANTESTEBAN — Josiane CHABERT – Martine PINTON - Francine CLUZEL - Renée ALIBERT - Hélène HEGOBURU - Christiane GOULLET

Date de la convocation :
23/03/2022

Absente excusée : Nadia OULD CHEIKH

Résultat du vote :
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Pouvoirs :

Alain LONGOMOSINO à Georges LAJARA
Audrey SAUNIER à Danièle SANTESTEBAN

Monsieur Olivier SUSINI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN - Président ouvre la séance à 18 h, le quorum étant atteint

.....
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes du C.C.A.S. Il retrace toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée. Le vote du compte administratif avant le budget primitif de l'année suivante permet d'intégrer l'affectation des résultats de l'exercice écoulé dès le début de l'année.

Madame la Vice-Présidente présente les résultats du compte administratif 2021 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021	
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement 2021	54 102,31 €
Recettes de fonctionnement 2021	51 737,28 €
Solde d'exécution 2021	-2 365,03 €
Excédent Report année 2020	44 374,31 €
Résultat cumulé de l'exercice 2021	42 009,28 €
Investissement	
Dépenses 2021	0,00 €
Recettes de Investissement 2021	0,00 €
Report année 2021 investissement	0,00 €
Excédent Report année 2021	624,53 €
Résultat cumulé de l'exercice 2021	624,53 €

Conformément à la loi, Monsieur le Président se retire de la séance, la doyenne, Francine CLUZEL propose au conseil d'administration le vote du compte administratif :

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2021. (Résultat vote CA : Pour 12 / contre 0/ abstention 0)

DIT que l'excédent net de clôture de l'exercice 2021 est de 42 009.28 € en fonctionnement et 624.53 € en Investissement.

Monsieur le Président revenu dans la salle. Il est proposé l'affectation des résultats comme suit :

Affectation des résultats 2021 :	
001- Excédent investissement	624,53 €
002 – Excédent de fonctionnement :	42 009,28 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, APPROUVE à l'unanimité le compte des résultats 2021.

(Résultat vote Affectation des résultats : pour 12/ contre 0/ abstention 0)

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS.

ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour copie certifiée conforme le 29 mars 2022,

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de cette délibération **Qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Rhône.**

P/O le Président

Danièle SANTESTEBAN

La Vice-Présidente du CCAS